

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une séance le **mardi 8 octobre 2019, à 18 h**, au bureau d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal situé au 201, avenue Laurier Est, au rez-de-chaussée dans la salle Plateau, afin de statuer, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (2004-16), sur la demande concernant l'immeuble situé au:

3808, avenue Henri-Julien

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public sur le site Internet de l'arrondissement ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au soussigné, à l'adresse suivante :

Bureau d'accueil du Plateau-Mont-Royal
201, avenue Laurier Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée peut se faire entendre par le comité à ladite séance relativement à ces demandes.

Fait à Montréal, le 20 septembre 2019

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné, Claude Groulx, secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant la demande de démolition de l’immeuble situé au 3808, avenue Henri-Julien, a paru le 30 septembre 2019 sur le site Internet de l’arrondissement et a été affiché au bureau d’arrondissement le même jour.

Fait à Montréal, le 30 septembre 2019

Le secrétaire d’arrondissement,

Claude Groulx